



CHARTE DU JOUEUR 2022

En tant que licencié du club de Tennis de Table de Pérols, je m'engage à :

- Respecter mes coéquipiers , les entraîneurs , les adversaires , les officiels et les spectateurs en faisant preuve de fair-play lors des entraînements et des compétitions.
- Respecter le matériel mis à ma disposition. Je comprends que je pourrais être tenu responsable d'une détérioration du matériel.
- M'acquitter de ma cotisation en début de saison pour pouvoir bénéficier des installations, participer aux entraînements et compétitions au sein du Ping Pong Club Pérols .
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des séances d'entraînements.
- Respecter le règlement intérieur du gymnase de Latour. (règlement intérieur disponible sur demande)
- Installer et ranger le matériel (dépliage des tables uniquement par les adultes)
- Ranger et nettoyer le local du club après les entraînements et la compétition.
- Être en tenue réglementaire (t-shirt non blanc, short et chaussures de sport) pour les entraînements et la compétition.

En tant que joueur en compétition, je m'engage également à :

- Respecter la composition d'équipe effectuée par le capitaine d'équipe
- Avertir mon capitaine, mon club ou mon entraîneur en cas d'absence.
- Être présent avant et après les rencontres à domicile afin de préparer et de ranger la salle.

En tant que joueur en compétition, je comprends et j'accepte que le club ne rembourse aucun de mes déplacements, aussi bien en équipe qu'individuellement sur la saison 2022/2023.